



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **VERRERIE DE CAROUGE SARL**, Avenue Cardinal-Mermillod 36, Carouge
2. **Remarques:** Fabrication et vente de verrerie industrielle et scientifique; achat, importation, exportation et représentation de tous articles de verrerie industrielle et de laboratoire.  
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
  1. L'état de collocation;
  2. l'état de revendication, cas échéant;
  3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
  - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
  - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)  
Pour tout renseignement:  
Groupe n°5, tél. 022 388 89 05  
2009 000395 J / OFA5  
  
Office des faillites  
1227 Carouge

05469094

